

2021, une année marquée par la résilience et l'agilité de la CCMSA.

Interview de Pascal Cormery, président de la CCMSA, et François-Emmanuel Blanc, directeur général.



Convention d'objectifs et de gestion, revalorisation des retraites, pandémie, intempéries... Quel bilan dressez-vous de l'année 2021 tant sur le plan agricole que social ?

Pascal Cormery. L'année est marquée par la négociation d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion, qui fixe les objectifs et les moyens dont notre régime de sécurité sociale disposera pour les cinq ans à venir. Elle donne satisfaction sur un certain nombre de points, parmi lesquels le budget informatique, qui augmente de 20 %,

le fonds national d'action sanitaire et sociale, et le fonds de prévention, d'éducation et d'information sanitaire agricole, qui augmentent de 10 % chacun. Cependant, deux aspects ne nous facilitent pas la tâche : la diminution des effectifs, fixée à – 750 équivalents temps plein (ETP), et un effort de – 5 % par an sur nos charges de fonctionnement. Je fais le lien avec les crises sanitaire et économique que traverse le monde agricole : cette situation nécessite un accompagnement toujours plus individuel et cousu-main de notre part. Et ce alors même que la MSA n'a pas vocation à résoudre tous les problèmes rencontrés par le monde agricole. Nous devons sortir de cette injonction contradictoire qui consiste à exiger une amélioration de notre qualité de service tout en nous retirant du personnel et des moyens financiers. Je tiens à remercier les agents de la MSA qui ont assuré la continuité de leurs missions tout au long de cette période tendue afin de prévenir les ruptures de droits chez nos assurés. Par ailleurs, je me félicite de la revalorisation des retraites agricoles : nous sommes le seul régime à avoir obtenu une telle avancée !

François-Emmanuel Blanc. C'est une période compliquée sur le plan agricole et sanitaire. Nous avons été confrontés à un contexte inédit avec une deuxième année marquée par la pandémie, ainsi que par le retour de situations de crises climatiques importantes — le gel a impacté comme jamais le système de production agricole — et de crises sectorielles (aviaire, porcine) qui ont débuté fin 2021. Notre régime a dû faire face, et force est de constater qu'il a su être au rendez-vous. L'institution s'est mobilisée pour démontrer sa capacité à jouer son rôle d'amortisseur de crise avec la mise en place de mesures d'accompagnement économiques et sociales d'urgence. L'année est également marquée par des avancées sociales majeures à travers lesquelles le régime agricole a su démontrer son engagement : la revalorisation des petites retraites par la loi dite Chassaing au 1^{er} novembre 2021, la reprise par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) de la dette de la branche vieillesse des non-salariés agricoles et la mise en œuvre du fonds d'indemnisation des

victimes de pesticides. Mais aussi l'allongement du congé en cas de décès d'un enfant et la mise en place d'une allocation forfaitaire, la création d'une allocation pour les aidants familiaux, l'allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant. La MSA reste mobilisée sur les chantiers à venir qui ne manqueront pas : la création de la branche autonomie, la réforme des retraites, l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'agriculture, le plan vers un mieux-être agricole...

Avec ses partenaires des organisations professionnelles, la MSA fait front commun contre le mal-être agricole : quel type d'accompagnement est mis en place ?

PC : Le risque de mal-être agricole est profond, avec un effet accélérateur depuis des années, lié notamment à l'agribashing. Il y a plusieurs types de mal-être : celui de jeunes installés qui rencontrent des problèmes économiques en est un. La MSA a l'obligation d'accompagner humainement ce phénomène, au côté des chambres d'agriculture, des préfectures, des banques notamment. Or avec l'accumulation des crises, ce sont des dossiers qui gagnent en complexité. Nous nous orientons de plus en plus vers la nécessité d'un traitement individuel de chaque situation. Il y a beaucoup de suicides chez les plus de 55 ans, sur les phases de transmission d'exploitation. Chez ces derniers, on ressent tout le poids de la tradition. Du côté des salariés, c'est dans la tranche 45-55 ans qu'on enregistre le plus de suicides. Les causes ne sont pas les mêmes. Nous savons que cela reste un sujet tabou. Après les groupes de paroles, mis en place dès le milieu des années 2000, nous devons désormais travailler davantage avec nos délégués, nos sentinelles, pour alerter et orienter si besoin vers le dispositif Agri'écoute quand c'est nécessaire. À mon sens, parmi les mesures figurant dans la feuille de route interministérielle au service des agriculteurs en difficulté, le vrai sujet est celui de la détection car il faut alerter afin d'agir, pour que la MSA accompagne sur un plan social, les chambres d'agriculture sur les aspects techniques... Les organisations agricoles sont toutes conscientes de cette nécessité.

“ Je tiens à remercier les agents de la MSA qui ont assuré la continuité de leurs missions. ”

Pascal Cormery

FEB : Les actions qui se mettent en place s'inscrivent dans un approfondissement des mesures déjà prises par la MSA. Même si nous sommes aujourd'hui dans un contexte plus global, et qui mobilise encore plus l'ensemble des acteurs du traitement du mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles, nous avons déjà l'habitude d'intervenir sur ces sujets. Je rappelle, entre autres, la ligne Agri'écoute tenue par des professionnels, psychologues cliniciens, à l'écoute et en capacité de répondre à une situation d'urgence ; les cellules pluridisciplinaires présentes dans chaque caisse ; l'aide au répit, outil extrêmement pertinent pour permettre une prise de recul, un repositionnement dans sa vie professionnelle et familiale, et repartir dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, notre action va se trouver renforcée avec la mise en œuvre de moyens particuliers et dédiés dans chaque caisse : soit la création d'un réseau de 35 référents auquel viennent s'ajouter vingt postes supplémentaires d'assistantes sociales. Si je devais caractériser les actions qui vont être menées à partir de 2021 sur le mal-être, c'est le renforcement de l'action et de la proximité et une meilleure coordination encore avec l'ensemble des parties prenantes : les services de l'État, les acteurs du secteur agricole dont les chambres d'agriculture, le monde économique, les collectivités territoriales, les professionnels médicaux et paramédicaux et les associations intervenant dans l'accompagnement des populations agricoles en difficulté.

La qualité de vie des habitants des territoires ruraux était au cœur de la consultation citoyenne initiée par la MSA, « Agissons pour la ruralité » : pourquoi cette démarche ? Quel projet la MSA porte-elle en la matière ?

PC : Les territoires ruraux occupent 80 % de la surface nationale, pour 25 % de la population. Nous y avons vu disparaître, au fur et à mesure, un certain nombre de services publics. Or la pandémie a démontré que d'un seul coup, les gens étaient prêts à revenir y vivre. Ce nouvel exode apporte de l'activité. Nos 10 propositions citoyennes pour la ruralité suggèrent de renforcer en particulier notre rôle d'action sanitaire et sociale en contribuant à la mise en place de solutions pérennes pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées par les habitants, que ce soit dans leur vie personnelle ou professionnelle. L'objectif de ce manifeste est de faire réfléchir nos gouvernants, les candidats à la présidence de la République et à la députation, sur l'avenir des territoires ruraux. La MSA ne peut pas tout faire toute seule mais elle peut faire prendre conscience aux élus de la Nation de l'importance de la ruralité et comment nous pouvons, avec d'autres partenaires, apporter un vrai service.

FEB : Les périodes de crise que nous traversons nous renvoient à l'importance de la protection sociale dans son ensemble. Elle a un effet direct sur le bien-être des populations couvertes par le biais d'une démarche préventive et curative. Mais

“ Nous sommes les dépositaires des valeurs initiales de la protection sociale.”

François-Emmanuel Blanc

elle induit également des effets indirects sur l'environnement des personnes, des effets de bord. Nos adhérents, qui habitent majoritairement dans le monde rural, peuvent voir leur situation améliorée par des actions qui touchent leur environnement direct. Lorsque nous intervenons par exemple sur le système de santé au plan local, en accompagnant la création des communautés professionnelles territoriales de santé, ce qui vise à faciliter la réimplantation de professionnels de santé dans le monde rural, nous contribuons à améliorer la situation de nos adhérents. Par ailleurs, nous disons aux pouvoirs publics : vous savez que vous pouvez compter sur un acteur exceptionnel et unique, doté d'une sensibilité fine aux besoins du territoire et d'une capacité d'action dès le premier mètre, caractérisé par sa prise en charge globale des personnes, sa proximité géographique impérieuse et son mode électif. Nous pouvons vous aider à réaliser vos objectifs fondamentaux inscrits dans l'Agenda rural, et à réparer les territoires ruraux.

La MSA et ses délégués s'investissent toujours plus dans la solidarité, via les dispositifs MSA Solidaire et le partenariat avec le Secours populaire. Quels sont les enjeux d'une telle démarche pour l'institution ?

PC : Nous sommes un organisme de protection sociale, nous devons mener une vraie réflexion sur la solidarité notamment envers les populations les plus fragiles. Le rôle des délégués est de faire du repérage, de soutenir les habitants des territoires ruraux. Ils peuvent porter des paniers solidaires aux familles les plus défavorisées... mais pas tous seuls. Nous sommes un acteur parmi d'autres. Ce qui manque parfois, c'est de la coordination et de la cohésion. Nous discutons notamment avec d'autres organisations pour savoir comment nous pouvons affronter le thème de la sécurité sociale alimentaire. Ces sujets-là se font naturellement en partenariat avec des associations telles que Solaal [solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires] et en coordination avec le Secours catholique, les Restos du cœur...

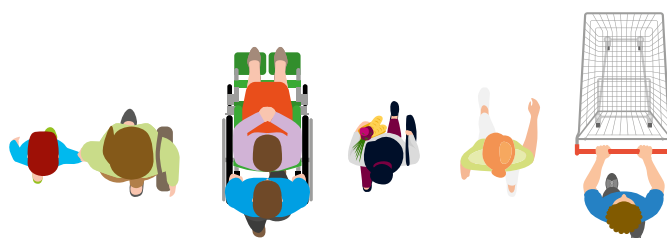
FEB : Il s'agit de valoriser le rôle de ce réseau de délégués, qui est le vrai trésor de la MSA. Nous sommes les dépositaires des valeurs initiales de la protection sociale, la gestion par les intéressés eux-mêmes. Avec MSA solidaire, notre esprit de solidarité et d'engagement a également pris la forme de plus de 300 000 actions sur les territoires en réponse aux besoins des personnes les plus fragilisées. La poursuite de cette dynamique solidaire en 2021 s'est traduite par ce partenariat avec le Secours populaire, qui nous permet d'aller plus loin. En nous associant avec un tel opérateur, nous recherchons une plus grande efficacité de l'action de nos délégués. Car ils ont un rôle concret important à jouer dans la solidarité, dans l'avenir de la MSA, dans la vie des territoires ruraux et la dynamique citoyenne qui les anime. La démocratie sociale, dont ils sont l'expression, a tout son rôle à jouer avec la démocratie politique au service des populations agricoles.

Quels sont les enjeux du régime agricole et de la CCMSA pour les cinq ans à venir ?

PC : De garantir une vraie qualité de services ! Nous devons vraiment rester un acteur de la ruralité sur le plan social et un acteur de la solidarité dans les périodes difficiles. Il faut continuer de faire ce que nous savons faire : les Ateliers nutrition, les Ateliers du bien-vieillir, l'accueil des jeunes, les appels à projets jeunes... Il faut les développer et les amplifier pour démontrer que notre apport est vraiment important. L'avenir de la MSA passe par sa présence sur les territoires. Et pas uniquement vis-à-vis de nos ressortissants mais pour l'ensemble de la population, parce que nos collègues du régime général ne sont pas toujours présents physiquement. La territorialité aura, dans les 5 ans à venir, une importance considérable. C'est là-dessus que nous devons agir. Au-delà du renouvellement des générations, un enjeu important, nous continuerons à améliorer l'avenir et la cohésion sociale dans les espaces ruraux. La MSA a ainsi réitéré le choix de la proximité, qu'elle souhaite encore renforcer via notamment son implication en tant qu'opérateur des France services (63 France services portées ou coportées par la MSA, et une

trentaine de projets en cours), son appui aux professionnels de santé dans la création de structures d'exercice coordonné (64 communautés professionnelles territoriales de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, équipes de soins primaires, centres de santé), le développement de dispositifs innovants dans les domaines de la santé et du social et, enfin, le soutien d'initiatives locales.

FEB : L'enjeu majeur, c'est bien la réussite de notre vision MSA 2025 : l'amélioration de la qualité de services, son homogénéisation sur les territoires, l'action territoriale. C'est réussir cette promesse du guichet unique, de la proximité et de la démocratie active au service de notre projet. Pour la mener à bien, les enjeux de pilotage pour la caisse centrale sont forts, en tant qu'animateur du réseau et opérateur des relations avec les pouvoirs publics au niveau national. Notre qualité de gestion passe par la cohérence de nos équipes et la poursuite de nos actions pour porter ensemble cette dynamique. Notre modèle est utile pour accompagner les crises agricoles et sanitaires. Il est également utile aux autres régimes. Nous sommes d'une certaine manière le laboratoire de l'avenir de la protection sociale. Pour preuve, notre moteur de règles informatique va être intégré par la Caisse nationale de l'assurance maladie, avec le projet Meteor, tout comme celui du futur système de retraite du régime général ; notre expérience sur la fiabilisation des données sociales, à travers la déclaration sociale nominative (DSN), va servir également à l'Urssaf. Nous pouvons apporter aux pouvoirs publics des éléments tangibles de mise en œuvre « à l'échelle », sur nos 5,5 millions de bénéficiaires, de chaque domaine d'évolution. Et nous sommes le seul opérateur à avoir cette vue de terrain de la mise en œuvre de la totalité du champ de la protection sociale. C'est une richesse fabuleuse.



l'opérateur social du monde agricole

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,3 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Un plus, le guichet unique

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes.

En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui simplifie les démarches des assurés et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée et une approche plus attentionnée en cas de difficultés. En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires — non exclusivement réservée à des publics agricoles — qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

Une vraie représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la

responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2020. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges — exploitants, salariés et employeurs — jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale, sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

Le choix de la proximité

Le groupe MSA, ce sont aussi 15 890 salariés (en équivalent temps plein), répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et élus bénévoles constituent ainsi une force de frappe de près de 40 000 personnes, sur tout le territoire, protectrice des intérêts de la population agricole, toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

Les caisses couvrent au maximum quatre départements, à l'exception de la caisse régionale d'Île-de-France, afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité du régime agricole qui se matérialise également par ses 1 500 points de contact.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service et participent à la cohésion sociale et territoriale.